

PALESTINE – SOLIDARITÉ

<http://www.palestine-solidarite.org>

Journal du Pakistan

N° 60 du 28.11.2010

Par C.De Broeder & M.Lemaire

a) Le "Journal de Pakistan" est visible sur les blogs :

<http://journaldeguerre.blogs.dhnet.be/>

<http://journauxdeguerre.blogs.lalibre.be/>

b) sur le site de Eva Resis : no-war.over-blog.com

c) sur le site de Robert Bibeau : <http://www.robertbibeau.ca/palestine.html>

d) Et sur le site Palestine Solidarité : http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_pakistanais.htm

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

Avant propos

· Les médias occidentaux pro USA usent d'un terme générique- *Al Qaida*- Taliban - pour désigner tous les résistants idem pour le mot 'terrorisme' employé par les Usa & ces acolytes

Sommaire :

Tiré à part : L'Affaire Karachi au cœur des débats.

Les attentats de Karachi et "la raison d'État".

Médias et Manipulation de l'opinion / Vidéos

1 Affaire Karachi

1 Vidéo : Affaire Karachi

2 Vidéo : "Sarkozy poursuivi par l'affaire de Karachi".

3 Vidéo : Les Attentats de Karachi n'ont rien à voir avec Al-Qaida selon l'enquête de Médiapart

1-2 Thierry Lévêque : Les médias font la « Une » de l'affaire des sous-marins de Karachi et pointent Sarkozy.

1-3 GeantVert : Les attentats de Karachi, pouvoirs politiques et médiatiques.

2 Dommages Collatéraux...

2-1 Les Attentats de Karachi n'ont rien à voir avec Al Qaida.

3 Dossiers

3-1 Après Balladur, Chirac et Villepin éclaboussés par l'affaire Karachi.

3-2 L'audition de Sarkozy et Chirac réclamée.

3-3 Olivier Bonnet : Karachigate: l'étau se resserre autour de Sarkozy.

3-4 Imhotep : Karachi-Sarkozygate : le scandale dans le scandale.

3-5 Villepin chez le juge pour préciser les soupçons de corruption.

3-6 Giscard soutient l'existence d'une liste de rétrocommissions.

3-7 Après Balladur, Chirac et Villepin éclaboussés.

4 Analyse - Géopolitique et stratégie – Réflexion

4-1 Secret-défense et déclassification, mode d'emploi.

4-2 Nicolas Sarkozy plonge au large de Karachi : mais qui organise le naufrage ?

Tiré à part : L'Affaire Karachi au cœur des débats.

Les attentats de Karachi et "la raison d'État".

Alors que les deux journalistes de Médiapart, Fabrice Arfi et Fabrice Lhomme, viennent de publier leur ouvrage sur les attentats de Karachi [voir section *Livres* plus bas], on peut constater sans trop d'effort et très logiquement, qu'à chaque fois qu'une affaire touche "la raison d'État", les enquêtes et autres investigations sont rendues extrêmement difficiles.

À tous ceux qui crient au délire lorsque l'on explique que le gouvernement Bush a empêché toute enquête indépendante sur les attentats du 11 septembre, il est désormais facile de les renvoyer à cette affaire d'actualité franco-pakistanaise.

Une des conclusions de l'enquête des journalistes de Médiapart est que la thèse attribuant les attentats de Karachi à al-Qaïda n'est qu' "une pure construction policière". Plus grave encore, ils prouvent que le juge Jean-Louis Bruguière a délibérément mis de côté la piste de la corruption dans un contrat d'armement, alors que son rapport d'instruction comportait de nombreux éléments clés désignant manifestement la piste des commissions occultes mettant directement en cause Édouard Balladur et Nicolas Sarkozy.

Ici encore, on retrouve des méthodes classiques d'obstruction à la justice des éléments d'enquête dissimulés ou gardés hors de connaissance des parlementaires.

Dès lors, on a du mal à comprendre pourquoi la plupart des journalistes français font coalition et s'opposent à toute réflexion critique de la thèse officielle des attentats du 11 septembre 2001 donnée par le gouvernement Bush. Nous avons pourtant sous les yeux, une affaire de moindre envergure, mettant directement en cause des dirigeants de notre pays; et l'on constate une réponse similaire du pouvoir politique, qui vise à étouffer l'affaire pour se protéger de fâcheuses retombées. Autre similitude, le bouc-émissaire tout trouvé est al-Qaïda. Et malgré le fait que l'ex-directeur du contre-terrorisme de la DGSE ait déclaré qu'al-Qaïda était morte en 2002, le juge Bruguière, lancé dans l'aventure politique au sein du groupe UMP, n'a cessé de désigner ce coupable facile en évitant méticuleusement tous les éléments pointant la responsabilité vers des responsables politiques.

N'y voyez pas un raccourci hâtif, les nombreux parallèles entre ces deux affaires sont réunis ici pour prouver aux sceptiques qu'il est primordial de pouvoir enquêter sur ce qui s'est passé le jour du 11 septembre 2001. Tout comme les familles des victimes de l'attentat de Karachi, de nombreuses familles des victimes américaines réclament encore, neuf ans après, une enquête indépendante pour comprendre les raisons du décès de près de 3000 personnes.

L'affaire de Karachi donne bien la mesure de l'indépendance du pouvoir judiciaire de notre pays.

Comme dans tous les aspects de notre société, il s'agit d'un rapport de forces, familles des victimes

contre dirigeants politiques, journalistes et parlementaires contre responsables de corruption, citoyens face aux raisons d'État et à l'industrie de l'armement. L'avancée de l'enquête sur l'attentat de Karachi est le reflet de l'état de santé de notre société. Tout comme le traitement des attentats du 11 septembre 2001 met en lumière les valeurs et éthiques souvent bafouées.

Posté par AtMOH

29 juin 2010

[Mediapart](#)

www.reopen911.info/.../les-attentats-de-karachi-pouvoirs-politiques-et-mediatiqes

1 Médias et Manipulation de l'opinion / Vidéos

1-1 Affaire Karachi

1 Vidéo : Affaire Karachi

http://www.dailymotion.com:80/video/x9mqjs_sarkozy-affaire-karachi_news

2 Vidéo : "Sarkozy poursuivi par l'affaire de Karachi".

http://www.dailymotion.com/video/xfot27_sarkozy-poursuivi-par-l-affaire-de-karachi_news#from=embed&start=114

SOURCE <http://panier-de-crabes.over-blog.com/article-sarkozy-poursuivi-par-l-affaire-de-karachi-mediapart-video-61293917>.

html <http://www.mediapart.fr/journal/international/181110/sarkozy-poursuivi-par-l-affaire-de-karachi>

3 Vidéo : Les Attentats de Karachi n'ont rien à voir avec Al-Qaida selon l'enquête de Mediapart

http://www.youtube.com/watch?v=cS4vSwrGtE8&feature=player_embedded

1-2 Thierry Lévêque : Les médias font la « Une » de l'affaire des sous-marins de Karachi et pointent Sarkozy.

Pourquoi ?

La piste d'une affaire de corruption pendant la campagne présidentielle de 1995, susceptible d'impliquer **Nicolas Sarkozy**, a été confirmée par des auditions de justice, notamment celle d'un ancien ministre.

L'affaire est liée à un attentat-suicide à Karachi le 8 mai 2002 dans lequel périrent 15 personnes, dont 11 ingénieurs et techniciens français de la Direction des constructions navales (DCN), travaillant à la construction de sous-marins.

L'ancien ministre la Défense **Charles Millon** (1995-1997) a déclaré sur procès-verbal que Jacques Chirac avait ordonné après son élection en 1995 l'arrêt du paiement de commissions pseudo-commerciales au Pakistan en marge de la vente de ces sous-marins, dit-on de source proche du dossier. "*Charles Millon a déclaré au juge que cette décision avait été prise en raison de l'existence de rétro-commissions* (retour frauduleux d'une partie de l'argent en France-NDLR)", dit cette source qui a eu accès au procès-verbal de l'audition par le juge d'instruction **Renaud Van Ruymbeke**.

La piste islamiste évoquée initialement pour cet attentat a été abandonnée et divers renseignements, mais aucune preuve, laissent penser que l'armée pakistanaise a commandité l'attentat en représailles du non-versement d'un reliquat de commissions. **Charles Millon** a expliqué au juge **Van Ruymbeke** que la DGSE - les services secrets français - avaient été chargés d'une enquête sur les rétro-commissions et rendaient compte directement et oralement à Jacques Chirac et son secrétaire général **Dominique de Villepin**.

L'opposition socialiste a réagi en demandant l'audition de ces deux hommes.

"*L'ancien président Chirac et Dominique de Villepin, qui ont mis fin à un dispositif qu'ils avaient eux-mêmes considéré comme illégal, doivent communiquer à la justice les éléments dont ils disposent*", dit dans un communiqué **Jean-Marc Ayrault**, président du groupe PS à l'Assemblée nationale.

Le président du Modem **François Bayrou** a demandé de son côté sur **France 2** la levée du secret-Defense, déjà en partie obtenue par le juge enquêtant sur l'attentat

Marc Trévidic. ; "Ça ne peut plus durer comme ça, il faut débarrasser la vie politique française de ce soupçon, il faut lever le secret-Defense", a-t-il dit.

TRANSIT PAR LE LUXEMBOURG ?

Charles Millon avait déjà évoqué ces faits dans la presse lorsqu'il a dit à **Paris Match** cette année qu'il avait été découvert que les "rétro-commissions" avaient financé la campagne présidentielle d'**Edouard Balladur**, rival de **Jacques Chirac** à droite dans la course à la présidentielle en 1995.

Par ailleurs, un autre témoin auditionné par le juge **Renaud Van Ruymbeke**, **Gérard Menayas**, ancien dirigeant de la DCN, a confirmé que les commissions passaient par le Luxembourg, où deux sociétés, Heine et Eurolux, avaient été créées à cet effet.

Ce témoin, selon la même source proche du dossier, confirme d'autres éléments du dossier judiciaire, notamment un rapport de la police luxembourgeoise, selon lesquels **Nicolas Sarkozy**, alors ministre du Budget (1993-1995) et porte-parole de la campagne **Balladur**, avait organisé ce transit au Luxembourg.

Gérard Menayas a également déclaré au juge **Van Ruymbeke** que d'anciens dirigeants des sociétés luxembourgeoises en question ont tenté en 2006, pour obtenir de l'argent, de faire 'chanter' **Nicolas Sarkozy** sur le fondement de ce dossier. Une mission d'information parlementaire a montré que le versement de 84 millions d'euros, soit 10,25% du contrat des sous-marins, avait été convenu lors de la signature de l'accord de vente des sous-marins par le gouvernement **Balladur** en 1994. **Nicolas Sarkozy** conteste toute implication dans une affaire de corruption et a parlé publiquement de "*fable*" concernant le lien supposé entre l'argent et l'attentat.

L'avocat de familles de victimes, **Olivier Morice**, a parlé mercredi sur *is-Télé* de "*scandale*" et de "*mensonges d'Etat*" répétant qu'à ses yeux **Nicolas Sarkozy** était "*au coeur d'un système de corruption*".

Deux filles de victimes de l'attentat, **Magali Drouet** et **Sandrine Leclerc**, qui publient un livre sur l'affaire cette semaine, ont prévu de donner une conférence de presse à Paris,

jeudi 18 novembre 2010

(Thierry Lévêque, édité par Yves Clarisse)

Commentaire de "Canempechepasnicolas" :

Peu de jours après le "remaniement", faisant, contre toute attente, de François Fillon le "nouveau" Premier ministre, Nicolas Sarkozy se retrouve au cœur d'un scandale d'Etat, à la suite de déclarations de l'ancien ministre de la Défense de Jacques Chirac, Charles Millon.

Pourquoi maintenant, de telles accusations contre le président de la République?

"On" voudrait conduire à l'éviction de celui-ci, qu'on ne s'y prendrait pas autrement

Rien de neuf dans l'affaire, si ce n'est "*l'opportunité*" de la déclaration de Charles Millon, justement chargé à l'époque de mettre fin aux "rétro-commissions" qui auraient financé la campagne présidentielle de Balladur (contre justement Chirac) et dont Sarkozy fut le grand argentier.

Tout semble indiquer que la nouvelle nomination de François Fillon à Matignon ne s'est pas faite du plein gré du président. Depuis six mois, celui-ci annonçait un véritable chambardement du gouvernement pour l'automne. Et aujourd'hui, Sarkozy fait l'éloge de la continuité, et déclare que son choix était fait, dès avant l'été. Fillon, hier simple "*doublure*", serait-il mis là pour le doubler ?

En fait, le clan du CAC 40 observe, comme vous et moi, sa plongée prolongée dans les sondages, le rejet populaire massif de sa politique, son échec probable en 2012. L'idée de changer de monture, quand il est encore temps, doit trotter dans beaucoup de têtes, du côté des salles de "marché", voire à Bruxelles.

L'affaire de Karachi, en remontant brusquement à la surface, peut être le moyen, pour le Capital, d'arriver à ses fins en appliquant la morale du Guépard : "*changer pour que rien ne change*"

Canempechepasnicolas

1-3 GeantVert : Les attentats de Karachi, pouvoirs politiques et médiatiques.

La nouvelle fait la Une de toutes les rédactions : Charles Millon, l'ancien ministre de la Défense de Jacques Chirac a confirmé devant la justice l'existence de rétrocommissions, dans le cadre des ventes d'armes au Pakistan. Et les médias de faire le lien avec les attentats de Karachi, qui seraient une mesure de rétorsion due au non-paiement de certaines commissions. Ces attentats longtemps attribués à al-Qaida, ont donc pour coupable des membres des gouvernements pakistanais et français. Nos lecteurs n'en seront que peu étonnés, mais pour le grand public, cette affaire compromettant le président français en personne est une véritable bombe que le gouvernement tente de désamorcer depuis plusieurs mois.

Mais dans cette affaire qui s'annonce comme l'Affaire d'Etat du quinquennat de notre actuel Président, ce qu'il sera intéressant d'étudier, c'est l'ensemble des raisons pour lesquelles le "secret" n'a pas pu rester caché. Est-ce parce que trop peu de parties ont bénéficié de cette opération ? Est-ce que les gens au pouvoir actuellement en France ont perdu de ce pouvoir et de cette influence, qu'ils font moins peur à leurs adversaires ? En tout cas, plusieurs choses sont frappantes : c'est d'abord le combat des familles de victimes qui a permis d'en arriver là. Comme celles des attentats de 2001 aux USA, ces familles ont dû faire face à un mur de silence et de mépris et à toutes formes de censures (achat du silence, menaces...). Visitez leur site et signez leur pétition, ce sont des femmes courageuses qui se battent contre leur propre pays et l'industrie de l'armement :

<http://www.verite-attentat-karachi.org/>

Ensuite, l'obstruction à la justice, qui est tout simplement honteuse et flagrante. Le juge et la commission parlementaire sont perpétuellement l'objet de blocages de la part du gouvernement.

Enfin, c'est un exemple de plus de ce qu'al-Qaida, initialement accusée de ces attentats, n'est absolument pas impliquée (voir vidéo ci-dessous), malgré l'unanimité des médias sur la question à l'époque, et les dénégations répétées des autorités depuis. Il faut bien constater que les intérêts de quelques-uns sont intentionnellement cachés et protégés par un certain secret d'Etat qui devrait au contraire assurer l'intérêt et la sécurité de la Nation et de ses citoyens. Tout ceci ne nous rappelle que trop d'autres actes terroristes, où des innocents sont victimes de jeux d'intérêts entre États ou autres puissances, le tout drapé du mot qui fait peur au peuple depuis le 11 septembre 2001 : al-Qaida. Tremblez, bon peuple, et n'y regardez pas de trop près ! Malgré le déchaînement médiatique depuis quelques jours sur cette affaire, nous choisissons de publier à nouveau un texte que nous avons diffusé sur *Mediapart* en juin dernier, et qui s'avère plus que jamais d'actualité, tout en l'illustrant par les derniers articles sortis sur le "*karachigate*".

GeantVert

18 novembre,

<http://www.reopen911.info/News/2010/11/18/les-attentats-de-karachi-pouvoirs-politiques-et-mediatiques/>

2 Dommages Collatéraux...

2-1 Les Attentats de Karachi n'ont rien à voir avec Al Qaida.

Comme pour le 11 septembre, le coupable tout désigné est al-Qaïda.

Comme pour le 11 septembre, l'enquête est entravée par le pouvoir politique.

Comme pour le 11 septembre, les pseudo-experts omettent sciemment les pistes dérangementes.

Comme pour le 11 septembre, les médias relatent l'avancement de cette enquête difficile. (Aux USA, de nombreux membres de la commission d'enquête ont dénoncé l'obstruction faite par le gouvernement Bush.)

Et comme pour le 11 septembre 2001, on peut prédire que l'enquête va lentement s'enliser, que les responsables ne seront pas inquiétés. De cette affaire restera une idée trouble et diffuse, sans véritable coupable déterminé. Le spectre d'al-Qaïda, coupable potentiel et non disculpé, persistant encore dans l'imaginaire comme un épouvantail efficace. Mais à trop utiliser cette marque déposée de la terreur, la population risque ne plus être crédule...

A moins que le courageux magistrat anti-terroriste Marc Trévidic, les familles des victimes, les citoyens, et les véritables journalistes ne se montrent plus exigeants envers leurs dirigeants!

Visitez le site des familles des victimes: <http://www.verite-attentat-karachi.org/>

Note : Les familles des victimes des attentats de Karachi invitent tous les lecteurs à [signer leur pétition ici](#)

Pensez à les soutenir, c'est un geste citoyen que d'élever la voix pour réclamer la vérité sur des événements!

<http://www.reopen911.info/News/2010/11/18/les-attentats-de-karachi-pouvoirs-politiques-et-mediaticues/>

3 Dossiers

3-1 Après Balladur, Chirac et Villepin éclaboussés par l'affaire Karachi.

L'affaire Karachi, qui embarrasse les balladuriens, éclabousse désormais Jacques Chirac et Dominique de Villepin contre lesquels des familles de victimes de l'attentat de mai 2002 au Pakistan s'apprentent à déposer plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui ».

Ces familles ont pris cette décision après que l'ancien PDG d'une société de commercialisation d'armements eut révélé jeudi devant le juge Renaud Van Ruymbeke qu'un dirigeant de la Direction des constructions navales (DCN) l'avait mis en garde contre les « risques » encourus par « ses personnels » en cas d'arrêt du versement de commissions sur un contrat franco-pakistanaï.

Ces déclarations intéressent au plus haut point les familles de victimes de l'attentat de Karachi puisque la justice suit la piste de représailles pakistanaïes à cause de l'arrêt –décidé par M. Chirac après son élection en 1995– du versement de commissions sur la vente de sous-marins Agosta promises par le gouvernement d'Edouard Balladur (1993-1995).

Au cours de son audition, révélée vendredi par Mediapart, l'ancien PDG de la Sofresa, Michel Mazens, a expliqué au juge Van Ruymbeke qu'il avait été chargé en 1995 d'interrompre le versement de commissions sur le contrat Sawari II de vente de frégates à l'Arabie saoudite.

C'est quand M. Mazens a averti Dominique Castellan, ex-président de DCNI –la branche internationale et export de la DCN– que les commissions promises en marge d'un contrat de vente de sous-marins au Pakistan en 1994 ne seraient pas versées, que ce dernier lui aurait fait part des risques encourus par le personnel de DCN.

« J'informais M. de Villepin (secrétaire général de l'Elysée, Ndlr) en temps réel de l'évolution de ce dossier », a dit M. Mazens à propos du contrat Sawari II. « Entre-temps il m'a demandé d'aller voir M. Castellan et de lui dire d'appliquer la même procédure pour le Pakistan », a-t-il déclaré au juge.

« Un soir je suis ainsi allé voir M. Castellan dans son bureau pour lui faire part de la directive de M. de Villepin. Il a réagi en disant que pour lui c'était compliqué car c'était faire courir des risques au personnel », a ajouté le responsable.

Le 8 mai 2002, 11 salariés de la DCN figuraient parmi les 15 victimes de l'attentat.

« Nous sommes scandalisés de voir que la DCN et l'Etat, notamment MM. Chirac et de Villepin, savaient qu'il y avait des risques pour le personnel en arrêtant le versement des commissions », a dénoncé auprès de l'AFP Magali Drouet, porte-parole de familles de victimes.

« Notre plainte va viser le cheminement menant à la décision d'arrêter les commissions, elle vise Jacques Chirac, Dominique de Villepin, Michel Mazens et Dominique Castellan », a précisé leur avocat, Me Olivier Morice.

Jeudi, ces familles avaient déjà réclamé l'audition par un juge de MM. Chirac, Villepin et de Nicolas Sarkozy, ex-ministre du Budget et porte-parole de la campagne de M. Balladur.

Leur plainte devrait être déposée la semaine prochaine auprès du juge antiterroriste chargé de l'enquête sur l'attentat. Selon l'avocat, « il reviendra au parquet de Paris de prendre un réquisitoire supplétif » pour élargir le champ des investigations sur les faits imputés à MM. Chirac et Villepin.

« On ne pouvait à la fois arrêter les versements de commissions et en même temps poursuivre des transferts de technologies, avec l'envoi de personnel français au Pakistan », a estimé Mme Drouet. Elle s'est en revanche dite « soulagée » de voir que « les langues commencent à se délier depuis le début de semaine », en référence à l'audition de l'ex-ministre de la Défense Charles Millon qui a confirmé des faits de corruption avec des rétrocommissions versées en marge du contrat pakistanais.

AFP

Rédigé le vendredi 19 novembre 2010 dans Crise financière

<http://www.inversalis-productions.eu:80/blog/2010/11/apres-balladur-chirac-et-villepin-eclabousses-par-laffaire-karachi/>

3-2 L'audition de Sarkozy et Chirac réclamée.

Des familles de victimes d'un attentat à Karachi en 2002 réclament l'audition du président français Nicolas Sarkozy et de l'ancien président Chirac après la confirmation par un ex-ministre de la Défense de soupçons de corruption en marge de la vente de sous-marins au Pakistan.

"Nous avons sollicité hier auprès du juge (Renaud) Van Ruymbekke que Jacques Chirac soit entendu en qualité de témoin, de même que Dominique de Villepin", a indiqué jeudi leur avocat, Olivier Morice, lors d'une conférence de presse.

"Les parties civiles insistent également sur le fait qu'une audition de Nicolas Sarkozy est possible même s'il est couvert par une immunité présidentielle. Il faut que Nicolas Sarkozy lève toute ambiguïté".

L'attentat de Karachi perpétré le 8 mai 2002 avait coûté la vie à 14 personnes dont onze Français de la direction des constructions navales (DCN).

L'enquête, longtemps focalisée sur une responsabilité d'Al-Qaïda, s'est récemment réorientée vers l'hypothèse de représailles pakistanaises après l'arrêt de versements de commissions françaises (légal jusqu'en 2000) dans le cadre du contrat Agosta de vente de sous-marins au Pakistan signé en 1994.

Ces commissions versées aux Pakistanais auraient donné lieu à des rétrocommissions dont auraient bénéficié des responsables français.

Lundi, l'ex-ministre de la Défense Charles Millon (de mai 1995 à juin 1997) a fait part au juge de son "intime conviction" quant à l'existence de rétrocommissions dans le cadre de ce contrat.

Selon des témoignages et des rapports versés au dossier, ces rétrocommissions auraient pu servir au financement de la campagne présidentielle d'Edouard Balladur en 1994, ce que l'ancien Premier ministre dément formellement.

En 1995, M. Millon, avait été chargé par le président Jacques Chirac tout juste élu de mettre fin aux versements de commissions sur certains contrats d'armement. A cette époque, M. de Villepin était secrétaire général de l'Élysée et Nicolas Sarkozy était un proche de M. Balladur, dont il avait été le porte-parole pendant sa campagne présidentielle.

18/11/2010

<http://www.almanar.com.lb/NewsSite/NewsDetails.aspx?id=162540&language=fr>

3-3 Olivier Bonnet : Karachigate: l'étau se resserre autour de Sarkozy.

Deux témoignages capitaux sont récemment venus enrichir le dossier du karachigate. La thèse que nous évoquions dans nos trois longs articles de juin 2009 se confirme de jour en jour. Et Nicolas Sarkozy est impliqué très directement.

« Dans l'enquête sur l'attentat de Karachi, **Gérard-Philippe Menayas**, ancien haut dirigeant de la DCN [Direction des constructions navales, NdA], vient de révéler qu'une partie des commissions suspectes, qui auraient permis en 1995 le financement de la campagne de Balladur, a transité par la chambre de compensation luxembourgeoise Clearstream. Le nom de Nicolas Sarkozy est cité à de nombreuses reprises », écrit Fabrice Lhomme sur Mediapart. « Selon plusieurs documents et témoignages dont Mediapart a déjà fait état, l'actuel hôtel de l'Élysée est concerné à divers titres par

cette affaire qui n'a manifestement pas fini d'empoisonner sa présidence. D'abord en tant que ministre du Budget et directeur de campagne d'Edouard Balladur, entre 1993 et 1995, puis comme candidat lui-même à l'élection présidentielle, en 2007. » Résumons les grandes lignes du scénario, auquel nous avons consacré trois articles très détaillés [en juin 2009](#) : en vendant trois sous-marins au Pakistan, transaction conclue alors que François Léotard est le ministre de la Défense du Premier ministre Édouard Balladur et Nicolas Sarkozy son homologue du Budget, la France s'engage à verser des commissions occultes à des militaires pakistanais, ainsi notamment qu'au veuf de Benazir Bhutto, connu comme « Monsieur 10% », déjà convaincu de corruption dans d'autres affaires et actuel... président du Pakistan ! En échange de ces pots-de-vin, des rétro-commissions font le chemin inverse, de Karachi vers Paris, via comme il se doit sociétés écrans et paradis fiscaux.

Qui alimentent une caisse noire pour financer la campagne présidentielle du candidat Balladur, dont le directeur de campagne est Nicolas Sarkozy. Mais c'est Jacques Chirac qui gagne la présidentielle et il ordonne alors de cesser les versements aux intermédiaires pakistanais qui, pour se venger, organisent l'attentat qui fera 14 victimes, dont 11 salariés de la DCN. « C'était le 8 mai 2002, à 7 h 45, [raconte Hervé Gattegno](#), rédacteur en chef du Point. La voiture du kamikaze, en explosant, fit voler en éclats le bus des employés de la Direction des constructions navales (DCN) : des ouvriers et techniciens venus de Cherbourg pour participer à la construction d'un sous-marin. Le crime n'a pas été revendiqué. »

Nous vous annonçons deux témoignages : le second émane carrément de l'ancien ministre de la Défense ayant succédé à François Léotard quand Chirac a été élu en 1995 : **Charles Millon**. Il « vient de lâcher une petite bombe, en confirmant, pour la première fois devant la justice, qu'il y avait bien eu des rétrocommissions dans les dossiers gérés par le gouvernement Balladur en 1994 et 1995. », [rapporte L'Obs.com](#) : « le président de la République m'a dit, comme il l'a déclaré lors d'une conférence de presse aux alentours du 14 juillet (1995, NDLR), qu'il souhaitait une moralisation de la vie publique et politique et qu'il y avait trop de bruit autour des contrats d'armement dû à l'existence de rétro-commissions. Il m'a donc demandé de faire procéder à une vérification sur tous les contrats. » *Et à la suite des dites vérifications, l'« intime conviction » de l'existence de rétro-commissions conduit à l'annulation du contrat pakistanais.* L'Obs conclut : « Ce témoignage capital confirme ce que craignaient les familles de victimes, depuis la divulgation, en 2008, du rapport Nautilus effectué par un ancien agent de la DST, qui affirmait dans son enquête que l'attentat de Karachi était la conséquence du non-paiement des commissions des intermédiaires dans les contrats pakistanais et saoudiens. Ce rapport, resté secret pendant six ans, est désormais pris très au sérieux par les enquêteurs. Pourquoi les plus hauts responsables de l'Etat ont-ils oublié de communiquer cette information capitale aux juges ? Renaud Van Ruymbeke pourrait bien dans les prochains jours mettre en examen des dirigeants de la DCN, mais aussi d'anciens ministres pour « délit d'entrave à la justice. » *Et Sarkozy là-dedans ? C'est simple : selon l'avocat des familles de victimes de l'attentat de Karachi, Maître Olivier Morice, il est tout bonnement « au cœur de la corruption ».* @rrêt sur images [raconte](#) : « en 1994, Nicolas Sarkozy était ministre du Budget, et l'un des principaux organisateurs de la campagne de Balladur, dont il était le porte-parole. Ce que n'a pas manqué de souligner l'avocat, qui reproche au président d'avoir validé à l'époque le système de sociétés-écrans permettant de verser les commissions au Pakistan. Outre ce dispositif légal, il soupçonne Sarkozy d'avoir su que des rétro-commissions étaient versées : « La difficulté qu'il y a dans ce dossier, c'est que M. Sarkozy est au cœur de la corruption (...) parce qu'il a parfaitement conscience, au moment où est validé le système des sociétés-écran mises en place, que le montant des commissions exorbitantes est payé très rapidement et n'a d'autre objectif que de financer la campagne présidentielle de M. Balladur. » [Mediapart confirme cette implication](#) : « selon un rapport de synthèse de la police luxembourgeoise daté de janvier 2010, la création de la première de ces sociétés écran, baptisée Heine, a été supervisée et **validée fin 1994 «directement» par Nicolas Sarkozy**, depuis son poste de ministre du Budget du gouvernement Balladur. Les enquêteurs du Grand Duché notaient également dans leur rapport, révélé par [Mediapart](#), qu'en 1995 «une partie des fonds qui sont passés par le Luxembourg reviennent en France pour le financement de campagnes politiques françaises». Ils ajoutaient : «Nous soulignons qu'Edouard

Balladur était candidat à l'élection présidentielle en 1995 face à Jacques Chirac et était soutenu par une partie du *RPR* dont M. Nicolas Sarkozy et Charles Pasqua».

Après les lourds soupçons de financement illégal de sa propre campagne présidentielle ([bettencourtgate](#)), cette énorme affaire d'Etat : cela ne fait-il pas un peu beaucoup pour le chantre de la « *République irréprochable* » ?

Soutenez Plume de presse

Cet article vous a intéressé ? L'info indépendante et gratuite ne nourrit pas son homme... Contribuez à faire vivre ce blog en vous acquittant d'une cotisation, même d'un euro. Merci !

Olivier Bonnet

22 novembre 2010

par [SOULEIMAN](#)

www.plumedepresse.net

<http://news.stcom.net/modules.php?name=News&file=article&sid=5675>

3-4 Imhotep : Karachi-Sarkozygate : le scandale dans le scandale.

Il y a un scandale, pourtant colossal, qui passe totalement inaperçu dans toute cette histoire tragique qu'est Karachi. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le débat s'il fallait arrêter les commissions de corruption afin d'assécher les rétro-commissions au risque de la mort d'employés de la DNC. Il s'agit d'autre chose qui est condamnable sans aucun état d'âme et qui est, ma foi, un scandale stratosphérique, quoiqu'en ce domaine ce pouvoir a pris la première place de la classe.

Ce qui est fort étonnant dans cette histoire c'est que la presse en a parlé et que, malgré tout, c'est comme si ce n'est qu'une petite pichenette donnée par un moucheron à un rhinocéros, en d'autres mots sans intérêt. On a en reparlé récemment, mais cela ne prend pas plus. Il s'agit pour tant d'un chantage à l'Etat français, chantage qui aurait réussi, chantage impliquant des ministres de la République qui auraient donc permis à ce que le maître chanteur touchât 8 millions d'euros pour la boucler, maître chanteur qui aurait les documents mouillant des politiques (Libération) : Selon des documents inédits obtenus par Libération, cette société offshore a pu servir à violer la législation anticorruption, au moins jusqu'en 2005. Tandis qu'elle a entretenu, au moins jusqu'en 2009, des relations directes avec les plus hautes autorités politiques françaises – dont l'actuel président de la République.

Un rôle étonnant pour une société implantée dans un paradis fiscal et qualifiée de « shadow company » (entreprise de l'ombre) par l'un de ses principaux administrateurs, Jean-Marie Boivin, homme-orchestre des commissions sur les marchés de l'armement. Ainsi, dans une lettre du 29 novembre 2006, le comptable luxembourgeois de Heine, Yves Schmit, s'adresse-t-il à Nicolas Sarkozy, pourtant ministre de l'Intérieur, pour régler un problème capitalistique touchant la société. Et en des termes révélateurs d'un lien de subordination : « Votre lettre du 28 septembre nous est bien parvenue. Mais à ce jour, elle n'a pas été suivie d'effet. Nous n'avons toujours pas reçu d'instruction de la part de l'Etat français » (voir fac-similé ci-dessus).

Deux mois plus tard, le 16 janvier 2007, dans un courrier à en-tête de Heine, Boivin demande à Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Défense, devenue depuis ministre de la Justice, de lui « accorder prochainement un rendez-vous ». Une démarche, semble-t-il, fructueuse. Car selon une décision méconnue jusqu'à ce jour émanant de la Haute cour de justice de l'île de Man, un accord a été passé sur cette île le 24 janvier 2009, entre Heine et un « représentant du gouvernement français », avec la participation de deux fleurons de l'armement national, Thales et la DCNS (successeur de la Direction des constructions navales). Il prévoit le versement de 8 millions d'euros d'honoraires à Jean-Marie Boivin. Pour prix de son silence ?

Tutelle. Si MAM n'est que l'un des nombreux interlocuteurs de Heine, et pas forcément le plus assidu, son cas soulève un conflit d'intérêt. En 2007, elle intervient comme ministre de la Défense, alors que la DCNS appartient à 74% à l'Etat. Deux ans plus tard, elle est mutée à la Justice, tutelle d'un parquet qui freine des quatre fers une enquête pénale visant les relations entre Heine et la DCNS...

Cette information est confirmée par Médiapart, du moins par une déclaration de monsieur Menayas récemment entendu par le juge Van Ruymbeke : Question du magistrat : « M. Boivin a-t-il eu peur ? »

Réponse de Menayas : « M. Boivin est une personne très craintive et je l'ai senti impressionné. »

D'après l'ancien directeur financier de la DCN, Jean-Marie Boivin a finalement obtenu gain de cause en janvier 2009 à la faveur d'un protocole signé sur l'île de Man entre Heine, la DCN et l'Etat français. « Je pense que les menaces de M. Boivin ont été prises au sérieux », a sobrement affirmé M. Menayas au juge.

Question du juge : « Si M. Boivin a eu gain de cause, cela ne devait-il pas être la contrepartie de son silence sur ce qu'il savait sur l'identité des agents, sur leurs comptes, et sur les bénéficiaires finaux des commissions ? » En d'autres termes, son silence, précieux pour l'actuel hôte de l'Elysée, a-t-il été acheté ?

La réponse fut sans équivoque : « Effectivement, la transaction, si elle a abouti, devrait avoir permis la

confidentialité de ces informations. »

Il a également déclaré ceci : Face au juge, Gérard-Philippe Menayas a d'abord expliqué que « le volume total des commissions était validé, contrat par contrat, par les deux ministres du budget et de la Défense ». A l'époque du contrat Agosta, le premier était Nicolas Sarkozy et le second, François Léotard. Deux soutiens de poids d'Edouard Balladur dans la bataille présidentielle de 1995.

Philippe Menayas avait l'habitude de noter les petits événements de la vie. Vous trouverez ci-dessous le facsimilé d'une page édifiante.

[IMG]<http://i56.tinypic.com/qxl269.png>[/IMG]

- Les deux visiteurs du 26/10 bien mandatés par NS [Nicolas Sarkozy] (source Lux[embourg]). Ils ont été informés que tout devait être réglé avant fin 11

- le courrier du 18/9 à NS émanant de Michel WOLTER.

- le coût du clearing [grand nettoyage] (8M€) correspond à JMB [Jean-Marie Boivin] + karcherisation [ah ! ah !] des plateformes n° 2 [commissions occultes] (étant entendu que ceci correspond à la demande des visiteurs du 26/10)

- le versement est sollicité avant le 23/1 à 14 h 30, faute de quoi la [?] sera [?] le 24/11 et YS se réserve le droit de faire une déclaration aux médias (! !)

La France aurait donc payé le grand nettoyage pour 8 millions d'€ afin de soustraire à la justice ceux qui auraient bénéficié des rétro-pots-de-vin.

Il faut noter aussi que la justice française, du moins par son bras armé la police a eu ce pouvoir extrême de bloquer l'action de la police luxembourgeoise : « Il est important de souligner encore une fois qu'un grand nombre de documents tombant sous l'ordonnance à l'adresse 1, rue du Théâtre (siège de Heine, NDLR) avaient été retrouvés mais qu'une bonne partie n'avait pas été saisie sur demande des enquêteurs français sur place », notent les policiers du Grand Duché. Qui ajoutent : « Ce choix a été fait par rapport à l'enquête initiée qui est ouverte en France. Il faut se souvenir qu'une partie du "présent dossier" est classée "secret Défense" en France et que l'enquête se limite donc à certains faits. »

Il s'agit bien d'un scandale dans le scandale. Scandale car cela n'intéresse que peu la presse et pourtant à comparer aux 10 millions de francs supposés avoir été versés pour a campagne de Balladur, dans la plus parfaite illégalité, qui ajoute à l'immoralité une attente grave à la démocratie avec qui plus est un contrat vendu à perte alors que Richard, ministre précédant Léotard avait déconseillé cette vente pour cause d'instabilité politique du Pakistan, que deux rapports internes de la DNCI de l'été 1994 déconseillaient cette vente à cause des pertes financières majeures qu'elle occasionnerait, il s'agit en l'occurrence d'un chantage d'une valeur 5 fois de celle des billets de campagne balladurienne, scandale d'un chantage contre un état, qui n'est plus de droit, au bénéfice même pas de la nation - ce qui n'aurait pas été une excuse, mais au moins cela aurait été au service des Français - avec l'argent de la France, le pouvoir de la France au service unique d'une caste qui se protège ainsi de la justice qui devrait passer. On fait donc payer aux Français une chape de plomb sur la vérité enrichissant un maître chanteur déjà enrichi par la corruption d'état et par la vente d'engins de mort(s), attendant ici aussi à la démocratie car la révélation des bénéficiaires de ces rétro-pots-de-vin, si d'aventure, comme le montrerait l'enquête de Médiapart, mais également celle de la police luxembourgeoise, cette affaire était avérée, aurait alors peut-être empêché l'accession de Nicolas Sarkozy au pouvoir suprême et notre malheur à tous.

Il faut évidemment que la justice s'intéresse de près à Jean-Marie Boivin, à cet accord connu, du moins révélé par Libération, qui parle d'un accord de la Haute cour de justice de l'île de Man (ce qui doit être facile à trouver par la justice et à montrer aux Français) en date du 24 janvier 2009 avec un représentant de l'Etat français que l'on aimerait connaître tout comme les commanditaire au sein du pouvoir. Si les règles sont respectées, deux ministres sont forcément intéressés dans cet accord : le ministre de la Défense, un certain Morin (!), et le ministre du budget de l'époque (janvier 2009), un certain Woerth (! !).

Il faut que vous non plus, vous n'oubliez pas ce scandale de ce chantage réussi au coût de 8 millions d'euros au détriment de la vérité avec usage par le pouvoir de la machine de l'état et de ses finances pour protéger ses turpitudes.

22/11

<http://issuu.com/imhotepav>

<http://www.toutsaufsarkozy.com/cc/article02/EkApuFukkpXyKTACQp.shtml>

3-5 Villepin chez le juge pour préciser les soupçons de corruption.

La justice soupçonne qu'une partie des commissions versées dans le cadre de ces contrats soit revenue en France - via des rétro-commissions - pour financer la campagne présidentielle d'Edouard Balladur, dont Nicolas Sarkozy était le porte-parole en 1995.

Que savait Nicolas Sarkozy du contrat pakistanais lorsqu'il était ministre du Budget de M. Balladur?

Dominique de Villepin doit apporter ce jeudi son éclairage au juge Renaud van Ruymbeke, qui enquête sur un volet financier de l'affaire Karachi, sur les dessous de deux contrats d'armement signés en 1994 et soupçonnés d'avoir donné lieu à des faits de corruption.

L'ancien Premier ministre a fait état vendredi de "très forts soupçons" de corruption - les "rétrocommissions" - en 1995 vers des décideurs français en marge de deux contrats d'armement, qu'il a confirmés dimanche tout en précisant qu'il n'y avait "pas de preuve formelle".

Il avait alors demandé à être entendu comme témoin par le juge van Ruymbeke qui enquête depuis la rentrée sur un volet financier du dossier de l'attentat.

M. de Villepin était secrétaire général de l'Élysée en 1995 quand Jacques Chirac a ordonné à son arrivée à la présidence la révision des contrats d'armement ayant pu donner lieu à de telles rétrocommissions.

M. Chirac a "souhaité moraliser la vie publique internationale, c'est-à-dire interrompre tous les contrats qui avaient ou pouvaient donner lieu à rétrocommissions", avait expliqué l'ancien Premier ministre vendredi soir.

Ces rétrocommissions "illégales" revenaient "vers la France, vers des personnes, des personnalités, politiques ou non politiques", avait-il ajouté sans donner de noms.

Deux contrats suscitent des interrogations: Sawari II portant sur la vente de trois frégates à l'Arabie saoudite signé en novembre 1994 et le contrat Agosta de vente de sous-marins au Pakistan en septembre 1994.

M. de Villepin a souligné dimanche qu'"à (sa) connaissance", il n'y avait "aucun lien" entre l'arrêt à partir de 1995 du versement de commissions et l'attentat de Karachi (sud du Pakistan) qui avait fait 15 morts, dont 11 salariés de la Direction des constructions navales (DCN) travaillant à la construction de ces sous-marins en mai 2002.

Ministre de la Défense dans le gouvernement d'Alain Juppé en 1995, Charles Millon est le premier responsable politique à avoir fait état devant le juge van Ruymbeke le 15 novembre de son "intime conviction" d'une telle corruption, s'appuyant sur des rapports oraux de la DGSE.

Les mêmes intermédiaires sont intervenus sur les deux contrats, imposés par le cabinet du ministre de la Défense de l'époque François Léotard, selon plusieurs témoignages versés au dossier du juge Marc Trévidic qui enquête sur l'attentat.

La justice soupçonne qu'une partie des commissions versées dans le cadre de ces contrats soit revenue en France - via des rétrocommissions - pour financer la campagne présidentielle d'Edouard Balladur, dont Nicolas Sarkozy était le porte-parole en 1995. Que savait Nicolas Sarkozy du contrat pakistanais lorsqu'il était ministre du Budget de M. Balladur?

Selon un ancien dirigeant de la Direction des constructions navales (DCN), il a dû approuver le volet de financement du contrat et donc la rémunération d'intermédiaires, légale jusqu'en 2000.

Un rapport de la police luxembourgeoise de janvier 2010 mentionne également un document citant un accord de MM. Balladur et Sarkozy à la création de sociétés offshores pour payer les intermédiaires, mais sans apporter de justificatif.

M. Sarkozy a démenti ce week-end avoir jamais donné son aval à la création de telles plateformes luxembourgeoises. Et une fonctionnaire qui était en 1994 à la direction du Budget, entendue par la mission parlementaire, a déclaré que le ministère était alors opposé à la signature du contrat pakistanais.

25/11

3-6 Giscard soutient l'existence d'une liste de rétrocommissions.

L'ancien président français estime que les rétrocommissions sont un véritable scandale.

L'affaire Karachi prend une ampleur telle que tous les acteurs de la politique française y vont de leur commentaire et de leur interrogation.

Valérie Giscard d'Estaing, l'ancien Président de la République française, s'est à son tour montré dubitatif dans une interview diffusée sur Public Sénat.fr. Interviewé par Jean-Pierre Elkabbach, VGE a affirmé qu'il existait une liste de rétro-commissions protégée par le secret-défense.

Une rétrocommission "est une action effectuée après transaction où l'argent revient en partie, sans être déclarée ou soumise au fisc". C'est un véritable "scandale" poursuit-il. Avant d'avancer "cette liste existe. Je ne sais où elle se trouve, mais elle est protégée par le secret défense. Si elle n'existait pas, il ne faudrait pas la protéger".

L'affaire Karachi éclabousse la politique française depuis que la Justice cherche à découvrir l'existence de rétrocommissions dans le cadre de la vente de sous-marins au Pakistan en 1994. Des enveloppes qui auraient permis de financer en sous-main la campagne présidentielle d'Edouard Balladur en 1995, lors de laquelle Nicolas Sarkozy était son porte-parole.

En outre, les familles des victimes de l'attentat tentent d'établir un lien entre l'attentat de Karachi le 08 mai 2002 où onze français ont trouvé la mort et la décision de Jacques Chirac, une fois élu, de stopper le versement de commissions aux intermédiaires de la transaction. Les familles des victimes aimeraient voir l'ancien Président français, Dominique de Villepin, secrétaire générale de l'Élysée à l'époque, et Nicolas Sarkozy venir témoigner.

(LS)

25/11

<http://www.7sur7.be/7s7/fr/1505/Monde/article/detail/1186805/2010/11/24/Giscard-soutient-l-existence-d-une-liste-de-retrocommissions.dhtml>

3-7 Après Balladur, Chirac et Villepin éclaboussés.

L'affaire Karachi, qui embarrasse les balladuriens, éclabousse désormais Jacques Chirac et Dominique de Villepin contre lesquels des familles de victimes de l'attentat de mai 2002 au Pakistan s'apprêtent à déposer plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui ».

Ces familles ont pris cette décision après que l'ancien PDG d'une société de commercialisation d'armements eut révélé jeudi devant le juge Renaud Van Ruymbeke qu'un dirigeant de la Direction des constructions navales

(DCN) l'avait mis en garde contre les « risques » encourus par « ses personnels » en cas d'arrêt du versement de commissions sur un contrat franco-pakistanaï.

Ces déclarations intéressent au plus haut point les familles de victimes de l'attentat de Karachi puisque la justice suit la piste de représailles pakistanaïes à cause de l'arrêt –décidé par M. Chirac après son élection en 1995– du versement de commissions sur la vente de sous-marins Agosta promises par le gouvernement d'Edouard Balladur (1993-1995).

Au cours de son audition, révélée vendredi par Mediapart, l'ancien PDG de la Sofresa, Michel Mazens, a expliqué au juge Van Ruymbeké qu'il avait été chargé en 1995 d'interrompre le versement de commissions sur le contrat Sawari II de vente de frégates à l'Arabie saoudite.

C'est quand M. Mazens a averti Dominique Castellan, ex-président de DCNI –la branche internationale et export de la DCN– que les commissions promises en marge d'un contrat de vente de sous-marins au Pakistan en 1994 ne seraient pas versées, que ce dernier lui aurait fait part des risques encourus par le personnel de DCN.

« J'informais M. de Villepin (secrétaire général de l'Élysée, Ndlr) en temps réel de l'évolution de ce dossier », a dit M. Mazens à propos du contrat Sawari II. « Entre-temps il m'a demandé d'aller voir M. Castellan et de lui dire d'appliquer la même procédure pour le Pakistan », a-t-il déclaré au juge.

« Un soir je suis ainsi allé voir M. Castellan dans son bureau pour lui faire part de la directive de M. de Villepin. Il a réagi en disant que pour lui c'était compliqué car c'était faire courir des risques au personnel », a ajouté le responsable.

Le 8 mai 2002, 11 salariés de la DCN figuraient parmi les 15 victimes de l'attentat.

« Nous sommes scandalisés de voir que la DCN et l'État, notamment MM. Chirac et de Villepin, savaient qu'il y avait des risques pour le personnel en arrêtant le versement des commissions », a dénoncé auprès de l'AFP Magali Drouet, porte-parole de familles de victimes.

« Notre plainte va viser le cheminement menant à la décision d'arrêter les commissions, elle vise Jacques Chirac, Dominique de Villepin, Michel Mazens et Dominique Castellan », a précisé leur avocat, Me Olivier Morice.

Jeudi, ces familles avaient déjà réclamé l'audition par un juge de MM. Chirac, Villepin et de Nicolas Sarkozy, ex-ministre du Budget et porte-parole de la campagne de M. Balladur.

Leur plainte devrait être déposée la semaine prochaine auprès du juge antiterroriste chargé de l'enquête sur l'attentat. Selon l'avocat, « il reviendra au parquet de Paris de prendre un réquisitoire supplétif » pour élargir le champ des investigations sur les faits imputés à MM. Chirac et Villepin.

« On ne pouvait à la fois arrêter les versements de commissions et en même temps poursuivre des transferts de technologies, avec l'envoi de personnel français au Pakistan », a estimé Mme Drouet.

Elle s'est en revanche dite « soulagée » de voir que « les langues commencent à se délier depuis le début de semaine », en référence à l'audition de l'ex-ministre de la Défense Charles Millon qui a confirmé des faits de corruption avec des rétrocommissions versées en marge du contrat pakistanaï.

November 19th,

Posted in [Evènements](#)

AFP

<http://www.inversalis-productions.eu:80/blog/2010/11/apres-balladur-chirac-et-villepin-eclabousses-par-laffaire-karachi/>

4 Analyse - Géopolitique et stratégie – Réflexion

4-1 Secret-défense et déclassification, mode d'emploi.

Chargé de l'enquête sur l'attentat de Karachi en 2002, le juge Marc Trévidic a écrit lundi à Alain Juppé pour demander une nouvelle déclassification de documents - relatifs notamment à l'arrêt du paiement des commissions sur la vente des sous-marins Agosta au Pakistan - qu'il n'avait pas obtenus lors d'une précédente demande, en mai. Ce à quoi le nouveau ministre de la Défense a répondu qu'il les communiquerait "après avis de la commission sur le secret-défense". Retour sur ce que dit la loi française au sujet du secret de la défense nationale et de la procédure concernant la "déclassification" de documents.

Qu'est-ce que le secret de la défense ?

Selon l'article 413-9 du Code pénal, présentent un caractère de secret de la défense nationale les "renseignements, procédés, objets, documents, données informatiques ou fichiers intéressant la Défense nationale qui ont fait l'objet de mesures de protection destinées à restreindre leur diffusion". Le terme de "défense nationale" concerne les aspects militaires, mais aussi civils (institutions, diplomatie, sauvegarde de la population, environnement, potentiel scientifique et économique, patrimoine culturel...). La loi du 29 juillet 2009 a instauré de nouvelles dispositions avec la classification non seulement des documents, mais aussi d'une vingtaine de lieux les abritant (services de renseignement et de contre-espionnage, installations de la dissuasion nucléaire...).

Qui classe un document "secret-défense" et comment ?

La présidence, les services du Premier ministre et tous les ministères sont amenés à classer. Dans la pratique, l'Élysée, Matignon et les ministères régaliens (Affaires étrangères, Défense, Intérieur, Justice, Économie) sont les principaux détenteurs de documents classifiés. Il existe trois niveaux de classification ("très secret-défense", "secret-défense" et "confidentiel-défense") matérialisés par l'apposition de tampons ou de marquages. Le Premier ministre est l'autorité compétente pour définir les critères et les modalités du "très secret-défense", soit les

priorités gouvernementales majeures de défense. Les deux autres niveaux sont de la responsabilité des ministres. Les éléments classifiés peuvent être émis par d'autres autorités que des autorités françaises. Il existe des accords de sécurité liant la France à des États étrangers et des réglementations internationales qui permettent de classifier des éléments émis par des organisations internationales : accord de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (Otan) pour la sécurité de l'information du 6 mars 1997 ou l'instruction 2100 d'application du règlement de sécurité du 19 mars 2001 du Conseil de l'Union européenne. L'accès à ces éléments est limité aux personnes habilitées qui peuvent justifier de leur "besoin de les connaître". Ce besoin, lié aux fonctions exercées, est apprécié par l'autorité compétente.

Quelle est la procédure de déclassification ?

Une éventuelle levée du secret de la défense est du ressort de l'autorité administrative susceptible de détenir les documents et qui a ordonné de les classer. Par exemple, un fonctionnaire de l'Intérieur, même habilité, doit demander l'autorisation pour consulter un document classé à la Défense. Dans le cadre d'une information judiciaire, un juge peut demander la levée du secret-défense à un ministère, l'Élysée ou Matignon. Le ministère concerné saisit alors pour avis la Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN), créée en 1998 et qui compte cinq membres. Celle-ci peut proposer une déclassification totale ou partielle, ou un maintien de la classification, dans un délai de deux mois après sa saisine. Il revient au ministre concerné de suivre ou non cet avis. Depuis sa création, la CCSDN a émis 158 avis, dont les trois quarts favorables à la déclassification. Neuf fois sur dix, les autorités administratives les ont suivis.

25/11

Source AFP

http://www.lepoint.fr/societe/affaire-karachi-secret-defense-et-declassification-mode-d-emploi-23-11-2010-1266029_23.php

4-2 Nicolas Sarkozy plonge au large de Karachi : mais qui organise le naufrage ?

LES MEDIAS FONT LA "UNE" DE L'AFFAIRE DES SOUS-MARINS DE KARACHI ET POINTENT DU DOIGT SARKOZY

Pourquoi ?

PARIS (agences - INFOS DONNEES PAR LES AGENCES)

- La piste d'une affaire de corruption pendant la campagne présidentielle de 1995, susceptible d'impliquer **Nicolas Sarkozy**, a été confirmée par des auditions de justice, notamment celle d'un ancien ministre.

L'affaire est liée à un attentat-suicide à Karachi le 8 mai 2002 dans lequel périrent 15 personnes, dont 11 ingénieurs et techniciens français de la Direction des constructions navales (DCN), travaillant à la construction de sous-marins.

L'ancien ministre de la Défense **Charles Millon** (1995-1997) a déclaré sur procès-verbal que Jacques Chirac avait ordonné après son élection en 1995 l'arrêt du paiement de commissions pseudo-commerciales au Pakistan en marge de la vente de ces sous-marins, dit-on de source proche du dossier.

"*Charles Millon a déclaré au juge que cette décision avait été prise en raison de l'existence de rétro-commissions (retour frauduleux d'une partie de l'argent en France-NDLR)*", dit cette source qui a eu accès au procès-verbal de l'audition par le juge d'instruction **Renaud Van Ruymbeke**.

La piste islamiste évoquée initialement pour cet attentat a été abandonnée et divers renseignements, mais aucune preuve, laissent penser que l'armée pakistanaise a commandité l'attentat en représailles du non-versement d'un reliquat de commissions.

Charles Millon a expliqué au juge **Van Ruymbeke** que la DGSE - les services secrets français - avaient été chargés d'une enquête sur les rétro-commissions et rendaient compte directement et oralement à Jacques Chirac et son secrétaire général **Dominique de Villepin**.

L'opposition socialiste a réagi en demandant l'audition de ces deux hommes. "*L'ancien président Chirac et Dominique de Villepin, qui ont mis fin à un dispositif qu'ils avaient eux-mêmes considéré comme illégal, doivent communiquer à la justice les éléments dont ils disposent*", dit dans un communiqué **Jean-Marc Ayrault**, président du groupe PS à l'Assemblée nationale.

Le président du Modem **François Bayrou** a demandé de son côté sur **France 2** la levée du secret-défense, déjà en partie obtenue par le juge enquêtant sur l'attentat.

Marc Trévidic.

"*Ça ne peut plus durer comme ça, il faut débarrasser la vie politique française de ce soupçon, il faut lever le secret-défense*", a-t-il dit.

TRANSIT PAR LE LUXEMBOURG ?

Charles Millon avait déjà évoqué ces faits dans la presse lorsqu'il a dit à **Paris Match** cette année qu'il avait été découvert que les "rétro-commissions" avaient financé la campagne présidentielle d'**Edouard Balladur**, rival de **Jacques Chirac** à droite dans la course à la présidentielle en 1995.

Par ailleurs, un autre témoin auditionné par le juge **Renaud Van Ruymbeke**, **Gérard Menayas**, ancien dirigeant de la DCN, a confirmé que les commissions passaient par le Luxembourg, où deux sociétés, Heine et Eurolux, avaient été créées à cet effet.

Ce témoin, selon la même source proche du dossier, confirme d'autres éléments du dossier judiciaire, notamment un rapport de la police luxembourgeoise, selon lesquels **Nicolas Sarkozy**, alors ministre du Budget (1993-1995) et porte-parole de la campagne **Balladur**, avait organisé ce transit au Luxembourg.

Gérard Menayas a également déclaré au juge **Van Ruymbeke** que d'anciens dirigeants des sociétés luxembourgeoises en question ont tenté en 2006, pour obtenir de l'argent, de faire 'chanter' **Nicolas Sarkozy** sur le fondement de ce dossier.

Une mission d'information parlementaire a montré que le versement de 84 millions d'euros, soit 10,25% du contrat des sous-marins, avait été convenu lors de la signature de l'accord de vente des sous-marins par le gouvernement **Balladur** en 1994.

Nicolas Sarkozy conteste toute implication dans une affaire de corruption et a parlé publiquement de "*fable*" concernant le lien supposé entre l'argent et l'attentat.

L'avocat de familles de victimes, **Olivier Morice**, a parlé mercredi sur *i>Télé* de "*scandale*" et de "*mensonges d'Etat*" répétant qu'à ses yeux **Nicolas Sarkozy** était "*au coeur d'un système de corruption*".

Deux filles de victimes de l'attentat, Magali Drouet et Sandrine Leclerc, qui publient un livre sur l'affaire cette semaine, ont prévu de donner une conférence de presse à Paris,

Source : canempechepasnicolas

jeudi 18 novembre 2010

Thierry Lévêque, édité par Yves Clarisse

<http://www.comite-valmy.org/spip.php?article978>

Voici les Commentaires de "Canempechepasnicolas" :

Peu de jours après le "remaniement", faisant, contre toute attente, de François Fillon le "nouveau" Premier ministre, Nicolas Sarkozy se retrouve au cœur d'un scandale d'Etat, à la suite de déclarations de l'ancien ministre de la Défense de Jacques Chirac, Charles Millon.

Pourquoi maintenant, de telles accusations contre le président de la République?

"On" voudrait conduire à l'éviction de celui-ci, qu'on ne s'y prendrait pas autrement

Rien de neuf dans l'affaire, si ce n'est "*l'opportunité*" de la déclaration de Charles Millon, justement chargé à l'époque de mettre fin aux "rétro-commissions" qui auraient financé la campagne présidentielle de Balladur (contre justement Chirac) et dont Sarkozy fut le grand argentier.

Tout semble indiquer que la nouvelle nomination de François Fillon à Matignon ne s'est pas faite du plein gré du président. Depuis six mois, celui-ci annonçait un véritable chambardement du gouvernement pour l'automne. Et aujourd'hui, Sarkozy fait l'éloge de la continuité, et déclare que son choix était fait, dès avant l'été.

Fillon, hier simple "*doublure*", serait-il mis là pour le doubler ?

En fait, le clan du CAC 40 observe, comme vous et moi, sa plongée prolongée dans les sondages, le rejet populaire massif de sa politique, son échec probable en 2012. L'idée de changer de monture, quand il est encore temps, doit trotter dans beaucoup de têtes, du côté des salles de "marché", voire à Bruxelles. L'affaire de Karachi, en remontant brusquement à la surface, peut être le moyen, pour le Capital, d'arriver à ses fins en appliquant la morale du Guépard : "*changer pour que rien ne change*"

Nicolas.

<http://www.comite-valmy.org/spip.php?article978>

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

- " *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Article 19*